

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DEROGATION MINEURE
DEMANDE N° 2026-11



À la séance ordinaire qui sera tenue le 10 mars 2026, à 19 h 30 au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2026-11 :
LOT VACANT 6 661 191

La demande vise à permettre la construction d'un nouveau bâtiment avec une hauteur totale de 11,1 mètres alors que la grille des usages et normes limite celle-ci à 10 mètres.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 10 mars 2026.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 20 FÉVRIER 2026.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière